

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 6 mars 2017, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Claude Mercier; maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : CLAUDE LEFEBVRE
 ROBERT BÉLANGER
 JEAN-PIERRE BORDUA
 MAURICE RICHARD
 CARL ARCAND
 MARK CROSS

ABSENCE

IL Y A QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 028-2017 Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 32.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 029-2017 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jean-Pierre Bordua et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts proposés.

ADOPTÉ

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
 RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2017**

Rés. 030-2017 Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 6 février 2017.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT

Rés. 031-2017 Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 3 février au 3 mars 2017 au montant de 52 814,87 \$.

ADOPTÉ

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS
 DU MAIRE ET DES COMITÉS DÉPOSÉS AU CONSEIL (VOIRIE)**

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 6 FÉVRIER 2017 : 2

- 1 d'abattage d'arbres
- 1 d'épandage de matières résiduelles fertilisantes

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

**9. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE
 GÉNÉRALE À SIGNER LE CONTRAT CONCERNANT LES
 SERVITUDES ACCORDÉES PAR ANDRÉ FOREST À LA
 MUNICIPALITÉ**

Rés.032-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Maurice Richard et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat concernant les servitudes accordées par André Forest à la Municipalité sur les terrains bordant le chemin Forest.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE

Rés. 033-2017

ATTENDU QU'une nouvelle enveloppe a été accordée au fonds du Pacte rural;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton peut se qualifier pour obtenir une subvention de ce Pacte rural;

ATTENDU QUE le CCU a accueilli favorablement la proposition de l'architecte paysager Gilles Marin pour l'aménagement d'un parc thématique sur le terrain du 116, route 143, en bordure de la rivière, cédé à la Municipalité par Madame Jocelyne Weare et Monsieur Claude Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Jean-Pierre Bordua et unanimement résolu de déposer une demande de subvention de 12 000 \$ dans le cadre du Pacte rural pour réaliser le projet d'aménagement d'un parc thématique sur le terrain du 116, route 143.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OCTROI D'UNE COMMANDITE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL POUR SON GALA TOURNESOL D'OR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement d'autoriser l'octroi d'une commandite de 50 \$ à l'École secondaire Tournesol pour son gala *Tournesol d'Or*.

REPORTÉ

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE LIVRE-SOUVENIR DE L'EXPO AGRICOLE DE RICHMOND

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une publicité dans le livre souvenir de l'Expo agricole de Richmond pour un montant de 60 \$.

REPORTÉ

13. RÉSOLUTION POUR APPUYER LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PLEIN-CŒUR DANS LEURS DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX FINS DE TENIR UN POW WOW

Rés. 034-2017

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Maurice Richard et unanimement résolu d'appuyer les élèves de l'École Plein-Cœur dans leurs demandes de subventions aux fins de tenir un Pow Wow visant à «faire découvrir la diversité de la culture des Abénakis et d'aller à la rencontre de cette Première Nation.»

ADOPTÉ

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'IMMEUBLES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

Rés. 035-2017

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparé un état des propriétaires endettés envers la Municipalité pour taxes municipales impayées de plus d'un an;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement de confier à la directrice le mandat de transmettre les comptes de taxes des matricules ci-dessous mentionnés pour réclamation à la MRC si les comptes des matricules ci-dessous mentionnés ne sont pas payés avant le 14 mars 2017 :

9962 41 7583 / 0258 73 0571 / 9962 64 5268

Que le Conseil municipal d'Ulverton mandate le maire, Claude Mercier, ou si nécessaire, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Saint-Pierre, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 8 juin 2017 à la MRC, au 810 Montée du Parc, Richmond, à 10 h.

ADOPTÉ

15. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE RECHARGEMENT GRANULAIRE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT PRÉVUS SUR MOLLY HILL, MOONEY ET LA RUE CENTRE (TECQ PROJET # 5 ET 20)

Rés. 036-2017

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions à la suite de l'appel d'offres 2017-01 fait auprès de trois entrepreneurs et ce, pour le contrat de rechargement sur les chemins Mooney, Molly Hill et la rue Centre;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire et qu'il respecte en tous points le cahier des charges selon le comité de validation mandaté pour la vérification des soumissions;

ATTENDU QUE Jean-Noël Francoeur est le plus bas soumissionnaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Robert Bélanger et résolu unanimement d'octroyer ce contrat à Jean-Noël Francoeur au taux de 10,52 \$/tonne + taxes et ce, pour un montant maximal de 80 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

16. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE GERMAIN BLANCHARD POUR NIVELER LES CHEMINS AU PRINTEMPS 2017

Rés. 037-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de retenir les services de Germain Blanchard pour assurer le nivelage de nos routes au printemps 2017 et ce, pour un montant de l'ordre de 6 000 \$.

ADOPTÉ

17. RÉSOLUTION POUR ACQUITTER LA FACTURE DE L'ARCHITECTE LUC FONTAINE (ABRI COMMUNAUTAIRE)

Rés. 038-2017

ATTENDU QUE l'architecte Luc Fontaine nous a transmis, le 2 janvier 2017, sa facture finale d'honoraires pour le projet de l'abri communautaire terminé en juillet 2015;

ATTENDU QUE le montant de cette facture correspond aux conditions de la proposition initiale;

ATTENDU QUE nous pourrions déclarer cette dépense lors de notre révision de la programmation soumise dans le cadre de la programmation TECQ et être remboursés;

Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture d'honoraires déposée par Luc Fontaine au montant de 961,31 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

18. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE 200 MINI BACS DE CUISINE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Rés. 039-2017

Il est proposé par Maurice Richard, appuyé par Mark Cross et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 200 mini bacs de cuisine pour le compostage domestique pour un montant de l'ordre de 356 \$ + taxes. Ces mini bacs seront offerts gratuitement aux citoyens dans le cadre d'un effort de sensibilisation à la pratique du compostage domestique.

ADOPTÉ

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES VAL EN FORME POUR PARTICIPER AU PROJET *COFFRE À JOUER*

ATTENDU la demande de la Table des agents loisirs de la MRC du Val-Saint-François en collaboration avec le regroupement de partenaires de saines habitudes de vie Val en forme et l'agent rural de la MRC de réaliser un projet de coffre à jouer dans les parcs de la MRC;

ATTENDU QUE, sous condition de l'obtention des sommes provenant du Fonds d'amélioration des environnements favorables et de Kino-Québec pour la réalisation complète du projet, la Municipalité d'Ulverton doit s'engager à payer un montant maximum de 200 \$ pour participer au projet;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement que la Municipalité d'Ulverton appuie le projet *Coffre à jouer* et s'engage à

- payer un montant de 200 \$ dès la signature de l'entente avec le Regroupement de partenaires Val en forme avant le 30 avril 2017
- livrer et installer le coffre à jouer dans un parc de façon sécuritaire et visible
- entretenir le coffre à jouer pour les 3 prochaines années. L'entretien comprend les réparations du coffre et du matériel.
- faire la promotion durant un événement familial afin de souligner l'inauguration du coffre à jouer.

REPORTÉ

20. RÉSOLUTION POUR PARTICIPER À L'ÉDITION 2017 DU TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement de participer à l'édition 2017 du *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* et d'y contribuer une somme de 500 \$, tel que demandé. Il est entendu que, dans le cas où aucun employeur n'est disponible ou si aucun étudiant ne se présente, la somme de 500 \$ sera remboursée à la Municipalité.

REPORTÉ

21. RÉSOLUTION POUR RÉPONDRE À LA MISE EN DEMEURE DU CONSEILLER MAURICE RICHARD

Rés. 040-2017

ATTENDU QUE, le 24 janvier 2017, le conseiller Maurice Richard a adressé aux cinq autres conseillers et au maire une mise en demeure demandant au conseil de considérer les correspondances adressées et déposées par lui depuis 2011 et portant sur l'activité du motocross;

ATTENDU QUE les réponses verbales adressées à Monsieur Richard à ce sujet ont toujours été rejetées par ce dernier;

ATTENDU QUE, à la suite d'une séance de travail réunissant le maire et les cinq conseillers visés, le conseil a adopté, en réunion régulière du 6 février dernier, la résolution numéro 027-2017 à l'effet d'apporter une réponse à la mise en demeure du conseiller Maurice Richard;

ATTENDU QUE le conseiller Maurice Richard, malgré l'existence de cette résolution, a transmis au MAMOT une demande d'«action en nullité» dont il a transmis copie à la Municipalité et ce, sans attendre la réponse annoncée;

ATTENDU QUE, ayant pris connaissance de cette plainte adressée au MAMOT, le maire et les conseillers visés se sont réunis en huis clos le 2 mars 2017;

ATTENDU QUE, depuis 2015, le conseiller Maurice Richard a déposé une vingtaine de correspondances et/ou courriels sur le même sujet, soit l'activité du motocross;

ATTENDU QUE toutes les questions liées à l'activité motocross ont été étudiées, que les décisions prises par le conseil l'ont été en toute connaissance de cause et à la lumière de différents avis juridiques;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Mark Cross et résolu de considérer le dossier motocross clos.

ADOPTÉ à l'unanimité des cinq conseillers habilités à voter

22. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE GRAVIER 0-¾ NET POUR RÉPARER TEMPORAIREMENT LES TROUS SUR LES CHEMINS

Rés.041-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un camion de gravier 0-¾ net pour réparer des trous occasionnés par le gel/dégel sur les chemins.

ADOPTÉ

B. RÉSOLUTION POUR FERMER TEMPORAIREMENT LA 6^E AVENUE À LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS

Rés.042-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Maurice Richard et résolu unanimement de fermer la 6^e avenue à la circulation de véhicules lourds jusqu'à ce que la chaussée soit en meilleur état. Les transports scolaires, le service de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective seront avertis de même que les résidents.

ADOPTÉ

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 20 h 28.

Claude Mercier, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière